

LIFE III, instrument financier pour l'environnement: actions après 31.12.1999 (abrog. règlement (CEE) n° 1973/92)

1998/0336(COD) - 05/07/2000 - Texte adopté du Parlement, 3ème lecture

En adoptant le rapport de Mme Marie-Noëlle LIENEMANN (PSE, F), le Parlement européen a approuvé le projet commun. Le règlement concernant un instrument financier pour l'environnement (LIFE) entrera en vigueur dès l'été 2000, de telle sorte qu'il sera possible de financer au cours du second semestre des projets dans le cadre de LIFE III. Réunis au sein du comité de conciliation, le Parlement et le Conseil ont adopté, le 23 mai 2000, une enveloppe de 640 millions d'euros pour la période 2000-2004. Le Conseil avait initialement prévu d'octroyer à l'instrument LIFE une dotation de 613 millions d'euros pour la même période. En deuxième lecture, le Parlement européen s'était prononcé en faveur d'une somme de 850 millions d'euros.